

Orientation 4.4. Partager et valoriser l'image « Parc national »

Orientation 4.4. Partager et valoriser l'image «Parc national »

Le partage et la valorisation de l'image du parc national comptent parmi les éléments fédérateurs de la charte. Cette démarche contribue à la promotion du territoire. Elle doit reposer sur des valeurs et un engagement solides permettant de distinguer et de conforter les démarches exemplaires, et de préserver l'image, le caractère et l'attractivité du parc national.

[...]

- **Mesure 4.4.3 Accompagner les communes du territoire dans la valorisation de l'image «Parc national ».**

La valorisation de l'image «Parc national » est un élément essentiel du projet de territoire et de son bon développement. Elle concourt à une meilleure prise de conscience par les acteurs concernés de la nécessité de mettre en oeuvre une démarche collective de progrès, et permet une plus juste appropriation du parc national des Écrins par la population locale. Elle est par ailleurs une reconnaissance de l'engagement des communes dans la charte du parc.

Le cadre réglementaire, défini par le Code de l'environnement et le décret de création du parc national modifié le 21 avril 2009, détermine les règles d'usage garantissant la cohérence entre utilisation de l'image du parc, éthique et valeurs portées par le parc national. Les premières années de la charte devront permettre de déterminer comment valoriser l'image du parc national sans la dénaturer, en concertation avec les partenaires du territoire.

Rôles de l'EPPNE

Animation des groupes de travail définissant les conditions d'utilisation de la marque « Parc national des Écrins » ; accompagnement des communes dans les démarches promotionnelles ; veille sur la bonne utilisation de l'image et de la marque.

Contribution attendue des communes adhérentes

Concertation avec l'epne en amont des projets de valorisation de l'image du parc national.

Orientation 4.4. Partager et valoriser l'image « Parc national »

Principaux autres partenaires à mobiliser

OT et SI, CDT et ensemble des acteurs portant les couleurs du territoire sur des évènements axés sur sa promotion

Page 94 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #3649

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-11 10:37